

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 3 septembre 2013

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - M. KUNG - E. MALAVALLON
E. BLONDET - JP. DUVAUX - C. FRAMMERY
S. RANGOD (ADJOINTS) - A. BOYER - JF. PATRIARCA - H. PINIER
F. PHILIPPON - N. DONGOIS J. PILS - S. VEYRAT - S. RAVOT
A. GONZALEZ - JC. CHARLIER - B. CHAUVET - F. GUITTON

Absents excusés : D. TSHITUNGI - D. FLOCH (procuration à F. LE SOURD)
C. SAINTE-CROIX - I. PEZZONI (procuration à N. DONGOIS)
C. FLEUTRE (procuration à JP. DUVAUX) - E. IMOBERSTEG
(procuration à JC. CHARLIER) - P. BARMETTLER

PREAMBULE : PRESENTATION DU PROJET STRATEGIQUE DEVELOPPEMENT FERNEY-VOLTAIRE / GRAND SACONNEX (PSD)

Gilles BOUVARD et Mathilde BERRYER, du service aménagement de la CCPG, sont invités à présenter le projet stratégique de développement Ferney-Voltaire / Grand Saconnex.

Présentation du projet :

Gilles BOUVARD présente ce projet ayant pris son origine dans la déclinaison du projet d'agglomération. Les travaux conduits en 2009 et 2010 ont permis de mettre en évidence une figure stratégique d'aménagement transfrontalière, validée à la fois par le canton de Genève et la communauté de communes du pays de Gex, appelée le Cercle de l'Innovation. Ce territoire apparaît comme exceptionnel puisqu'on retrouve les grands moteurs qui construisent la Genève Internationale : quartier des organisations internationales, aéroport de Genève, avec aujourd'hui près de 14 millions de passagers par an et 900 emplois, et enfin le CERN (environ 14 000 chercheurs).

L'idée du projet d'agglomération, et du cercle de l'innovation en particulier, est de tirer profit de la proximité de ces structures polarisantes pour apporter de nouveaux secteurs de développement, tant sur la partie Suisse, sur la partie sud de l'aéroport, que sur la partie française (quartiers sud de Saint Genis (porte de France, Technoparc) et les quartiers sud de Ferney-Voltaire). Le but est de mettre en connexion ces nouvelles polarités avec celles déjà existantes, notamment par le développement des transports en commun (extension, puis prolongement du tramway).

G. BOUVARD indique qu'il sera donc créé un chapelet d'urbanisation autour de l'aéroport, tout en conservant un cœur vert, avec un espace d'environ 400 hectares.

Il poursuit en indiquant qu'en mars 2011, une convention de groupement de

commandes, avec le canton de Genève et la communauté de communes, a permis de désigner une équipe franco-suisse (urbanistes, paysagistes, spécialistes en mobilité, bureaux d'études techniques) afin de mettre en œuvre le projet. Leur travail a abouti à un plan guide faisant figurer le développement futur de cette partie de territoire Ferney/Grand-Sacconnex.

Le périmètre recouvert représente 72 hectares : 30 hectares sur le secteur de Paimboeuf et Très La Grange et une trentaine d'hectares déjà urbanisés sur le secteur de la Poterie à Ferney-Voltaire.

G. BOUVARD détaille les 3 grands secteurs de ce projet :

1. Le parc actif, ou RD 35, sur les secteurs de Paimboeuf et Très La Grange où sera développé un nouveau pôle tertiaire représentant environ 100 000 m², avec entre autres, la cité internationale des savoirs, le CNAM, le GRETA... L'objectif est également de renforcer les qualités paysagères de ce secteur. La place du Jura sera entièrement refaite et accueillera le BHNS ;
2. Le développement du secteur de la Poterie, déjà habité : renouvellement du bâti, de l'appareil commercial, avec un chemin piéton commercial qui ira jusqu'au carrefour existant et d'autres types de commerces, tels que ceux de détente ou de loisirs. La circulation devra également être repensée dans cette zone ;
3. Le secteur de Paimboeuf accueillera 2 500 logements sur 20 ans, au rythme de 150 logements par an. 25 % seront affectés au logement social (supérieur aux préconisations du PLH), 55 % de logement « libre » ainsi que du logement intermédiaire type PSLA (prêt social locatif à l'accession) ou de la coopérative d'habitants (environ 20 %).

Dans ce secteur, un travail en coopération avec la SCI de la Poterie a été engagé sur l'offre de loisirs.

Il poursuit en faisant un état de l'avancement de la ZAC, portée par la CCPG. Le dossier de ZAC a été déposé auprès de l'autorité environnementale après étude d'impact. L'avis de cette autorité doit être rendu début septembre. Le dossier de ZAC sera mis à disposition du public et présenté ensuite pour approbation, au conseil communautaire d'octobre. Les modalités de la concertation ont été définies : 2 réunions publiques, plusieurs articles sont parus dans des journaux locaux, ainsi que la mise en place d'une exposition.

G. BOUVARD fait ensuite un point financier de cette opération, dont le montant s'élève à 153 millions d'euros. L'opération tend à s'équilibrer : les charges foncières, liées à la vente de biens fonciers résidentiels et tertiaires, couvrent 95 % des dépenses, le reste provenant de participations publiques, notamment pour financer la construction des équipements publics nécessaires à la réalisation du projet. Le bilan reste très prudent, les risques étant liés à la durée du projet.

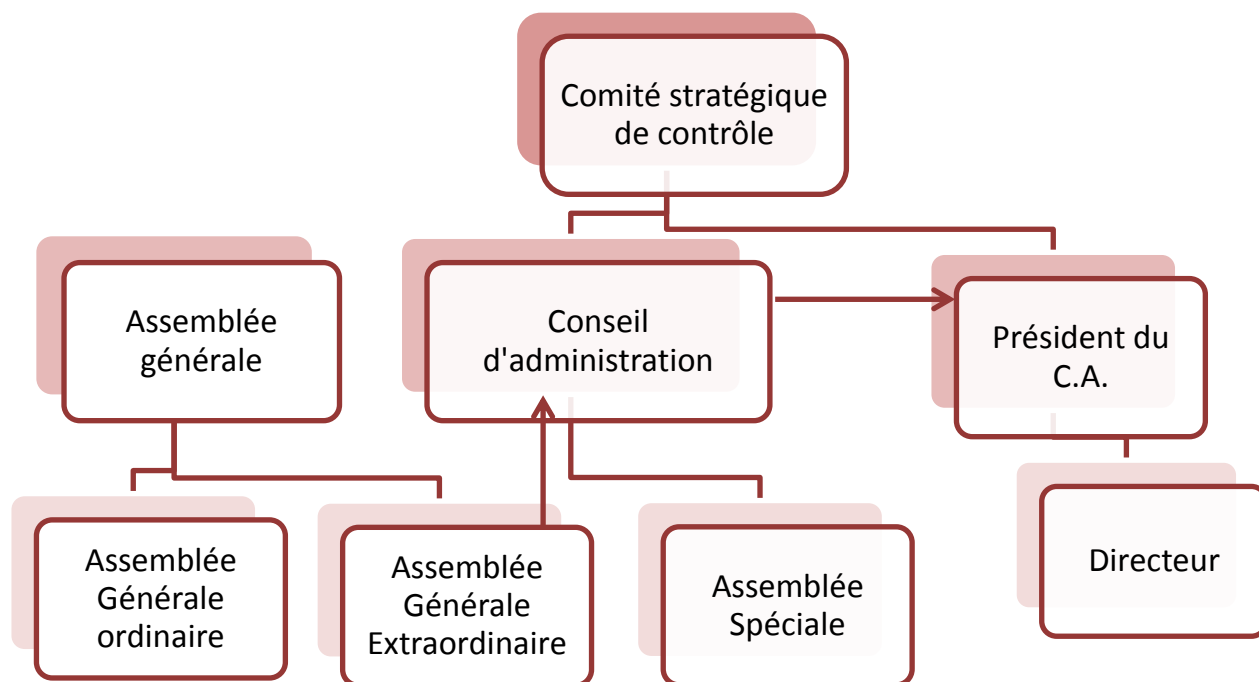
Mathilde BERRYER présente la Société Publique Locale (SPL), ayant pour but de mettre en place les actions du projet stratégique. Le pré-projet de statuts de la SPL a été porté à connaissance lors du conseil communautaire de février 2013, suivi d'un courrier d'information aux collectivités et d'une réunion avec les élus. Les statuts ont été approuvés lors du conseil communautaire de juillet 2013. Les communes souhaitant être actionnaires ont jusqu'à octobre pour délibérer, et la mise en place effective se fera fin 2013.

Elle explique qu'une SPL est une société anonyme dont les actionnaires sont exclusivement des personnes de droit public, avec un capital exclusivement public détenu par un minimum de 2 collectivités territoriales. Même si elle relève d'une gestion

de droit privé (régie par le code du commerce), elle n'agit que pour le compte de ses actionnaires, sur le territoire des collectivités et groupements qui sont membres.

Elle présente les atouts d'une SPL., ainsi que son organisation administrative :

- Forte maîtrise politique de l'opération et de son suivi, le capital étant entièrement public. Les collectivités sont membres du Conseil d'Administration et du Comité de Contrôle.
- Gain de temps en l'absence de mise en concurrence préalable des aménageurs.
- Véritable gestion d'entreprise, source de performance et de réactivité.



Elle indique que le capital de départ est de 250 000 €, avec 18 membres. La CCPG sera actionnaire majoritaire avec 12 sièges et les autres membres auront un siège chacun, avec apport d'un capital de départ fixé à 12 500 € chacun.

Suite au retour des communes, la répartition des sièges pourrait être la suivante :

- CCPG : 12 sièges
- Ferney-Voltaire : 1 siège
- Ornex : 1 siège
- Saint-Genis-Pouilly : 1 siège
- Prévessin-Moëns : 1 siège
- Divonne-Les-Bains : 1 siège

A la suite de cet exposé, E. MALAVALLON demande ce que la SPL pourra faire afin d'attirer l'emploi et développer l'activité économique.

JC. CHARLIER demande quant à lui quelle sera la part du logement et celle de l'activité tertiaire.

G. BOUVARD précise que l'opération comporte 2 500 logements, correspondant à une superficie de 400 000 m² de surface résidentielle, pour 100 000 m² de surface tertiaire, en dehors du renouvellement de la Poterie qui a lui-même un potentiel de 60 000 m² supplémentaires. Il explique que promoteurs et investisseurs se sont déjà positionnés et les 1^{ères} études de marché, confiées à un bureau d'études spécialisé, font ressortir de véritables débouchés sur les secteurs tertiaires pressentis.

G. MAURIN indique que le risque peut venir du fait que le financement du projet dépend de la construction des logements et qu'il faudra 20 ans pour les construire, au rythme de 150 logements par an.

F. GUITTON s'interroge sur le type de logements qui vont être construits alors que cette zone est déjà très densifiée. Il ajoute la nécessité de construire des logements universitaires ou pour des séjours de courte durée.

G. BOUVARD répond que les logements universitaires ou logements de type foyer de jeunes travailleurs sont envisagés.

F. GUITTON fait remarquer que des logements continuent en parallèle de se construire sur les communes du territoire.

G. BOUVARD explique que l'étude d'impact montre la compatibilité avec le PLU, le SCOT et le PLH en vigueur dans les zones concernées.

JC. CHARLIER rappelle l'importance de développer le tertiaire et demande comment les entreprises vont être incitées à s'installer au vu de la fiscalité française par rapport à celle de la Suisse. Il émet l'hypothèse de créer une zone franche. G. BOUVARD répond qu'une discussion est en cours à ce sujet.

G. BOUVARD rappelle que le projet principal est avant tout économique, et si la CCPG s'est investie, c'est parce qu'il s'agit d'un secteur économiquement porteur.

JF. PATRIARCA demande ce qui sera fait au Grand Saconnex.

G. BOUVARD répond qu'un renouvellement urbain va également être effectué dans ce secteur notamment sur la place de Carantec.

E. MALAVALLON demande si la construction d'un hôpital international est envisageable. G. BOUVARD répond que les statuts le permettent mais qu'il s'agit d'un projet complexe à mettre en place.

Le Maire conclut en rappelant que c'est en effet l'activité économique qui a toujours été la priorité du projet, même si le logement en fait partie intégrante également. Il précise que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) s'est déjà engagé sur la 1^{ère} tranche, soit sur une superficie de 5 hectares, démontrant que le développement économique de ce secteur est prometteur.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire précise qu'un point sera fait en fin de séance sur le mot de la minorité dans le journal communal. Compte tenu de cet ajout, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 02/07/2013
- COMPTES RENDUS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES – BUDGET GENERAL 2013
 - A. DECISION MODIFICATIVE N° 3
 - B. SUBVENTIONS
- DENOMINATION DE VOIE
- PROJET D'URBANISME SCI RICHAIR : CONVENTION REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF AIDE
- BAIL MADAME FRANCINE WIESMANN – AVENANT N° 3

- EXTENSION SALLE POLYVALENTE G. LAVERRIERE (AMENAGEMENT VESTIAIRES FOOT, CREATION SALLE DE RECEPTION ET DE SANITAIRES) : APPROBATION APS
- NOUVELLE ECOLE : MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE - AUTORISATION SIGNATURE MARCHE
- CONTRAT D'APPRENTISSAGE
- CREATION POSTES DE SAISONNIERS
- NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS
- SCOLAIRE : INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LES ECOLES
 - A. INTERVENANTS « SPORT » : CONVENTION AVEC AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE
 - B. INTERVENANTS « MUSIQUE » : AVENANT PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES VERBAL DU 02/07/2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

A) Vie associative (C. FRAMMERY)

C. FRAMMERY indique que le tournoi de volley a eu lieu le 1^{er} septembre et que la Commission Vie associative avec les élus aura lieu le 10/09/2013 et celle avec les associations le 12/09/2013.

B) Scolaire (S. RANGOD)

En préambule, S. RANGOD remercie l'ensemble du personnel engagé dans la réforme des rythmes scolaires (enseignants, ATSEM, personnel des centres de loisirs, intervenants, personnel communal) et informe que la rentrée scolaire s'est passée de façon positive, de même que la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Il précise que le nombre d'enfants ayant effectué leur rentrée dans les écoles de la commune a largement augmenté :

- Grands Chênes : 397 enfants (354 en septembre 2012)
- La Bretonnière : 376 enfants (361 en septembre 2012)

De nombreux enfants sont inscrits dans les cantines : 250 aux Grands Chênes, qui atteint sa limite de capacité, et 192 à la Bretonnière.

Enfin et à titre informatif, il fait part d'une réunion très constructive et positive, qui a eu lieu fin juillet, à l'initiative de la commune de Prévessin-Moëns, avec plusieurs communes du Pays de Gex afin d'échanger sur la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

C) Jeunesse (E. MALAVALLON)

- **Election du prochain CMJ** : envoi au collège du diaporama permettant de présenter l'organisation des élections pour le renouvellement du CMJ. Le matériel de vote sera également mis à disposition des écoles, afin que le nouveau CMJ puisse être constitué en octobre.
- **Crèche** : la commission des affaires sociales a lieu le 09/09/2013. E. MALAVALLON reviendra sur l'attribution des places de crèches pour 2013-2014 lors du prochain Conseil Municipal.
- **Prochaine commission Jeunesse** : se réunira fin septembre ou début octobre, afin d'élaborer les projets 2014, notamment la journée et la semaine de la jeunesse.

D) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG informe des nouveaux recrutements :

- Carina DUSSAULX (Accueil) le 26 août 2013,
- Nathalie BOKASSA (Conseil Municipal/ Bibliothèque) le 26 août 2013,
- Houaïda LAHBIB (Comptabilité / Paie) le 5 septembre 2013.

Elle précise que le lundi 2 septembre, 12 surveillants de cantine ont participé à une journée de formation.

E) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG informe que le programme d'activités pour les plus de 65 ans a été envoyé il y a une semaine.

Le prochain CCAS aura lieu le 5 septembre avec en préambule la présentation des photos du séjour de mai 2013.

F) Communauté de communes du Pays de Gex du 18/07/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN indique qu'au cours de cette séance les statuts de la SPL, ainsi que la composition du Conseil Communautaire et le futur mode de désignation de ses représentants ont été abordés.

G) Commission Finances du 20/08/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN annonce l'échéancier des prochaines réunions dans le cadre de la préparation budgétaire 2014 :

- 22/10/2013 : Commission finances, 18h
- 19/11/2013 : Commission finances, 18h
- 10/12/2013 : Conseil municipal, Débat d'Orientation Budgétaire
- 17/12/2013 : Commission finances, 18h
- 21/01/2014 : Commission finances, 18h
- 04/02/2014 : Conseil municipal, vote du budget

H) Culture/Communication (F. LE SOURD)

F. LE SOURD revient sur l'annulation de la commission-information du 18 juillet en raison d'une réunion à la CCPG le même jour et présente ses excuses aux membres de la commission qui se sont déplacés, en raison d'un problème dans

l'envoi du mail d'annulation.

Elle rappelle que le journal municipal, sorti pendant l'été, a mis l'accent sur les écoles et les nouveaux rythmes scolaires et que les boîtes à journaux mises en place permettent d'assurer une meilleure diffusion.

Elle indique que le cinéma en plein air a rencontré un vif succès, avec environ 180 personnes.

Elle informe ensuite que la sculpture installée devant l'école de la Bretonnière a été déplacée dans le parc du château, vers l'étang.

Elle présente le programme des journées du patrimoine :

- Samedi 14 septembre : sortie à Ambronay,
- Dimanche 15 septembre : animations autour de la mairie, avec un apéritif organisé pour les nouveaux arrivants sur la commune, suivi de visites de la mairie avec le regard décalé de clowns.

Elle présente enfin les portes ouvertes du CERN des 28 et 29 septembre prochain. Une visite spécialement destinée aux membres du conseil municipal aura lieu après ces journées ; les membres du conseil sont invités à proposer des dates et heures qui pourraient leur convenir. Le Maire rappelle les importantes restrictions de circulations prévues lors de ces journées.

I) Commission Travaux du 27/08/2013 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX informe que le nouveau DST prendra ses fonctions le 4 novembre 2013.

Il présente ensuite les dossiers traités par la commission :

- travaux en cours de finition sur le parking du Colombier ;
- terrain de foot synthétique : les travaux devraient être terminés mi-septembre ;
- étude pour mise en place d'un modulaire au groupe scolaire des grands chênes pour les activités péri-éducatives ;
- travaux de reprise et d'enrobé sur des routes communales ;
- mise en place d'une mare pédagogique au collège ;
- réception des travaux au cimetière ;
- route de Mategnin (réalisation de la piste cyclable et réfection de la chaussée) : les travaux ont débuté pendant les vacances ;
- réalisation d'un espace multisports au Parc du Château : le marché a été attribué à l'entreprise MT PAYSAGE ;
- route de la Fontaine : replantation d'arbres par la société APTV ;
- chemin de la Manchette : travaux consistant en une liaison entre la commune de Prévessin-Moëns et celle de Saint-Genis-Pouilly, terminés depuis la fin du mois de juillet. La réception des travaux et l'inauguration vont être organisés prochainement ;
- achat de véhicule : livraison d'un 2^{ème} minibus ;
- Nouveau groupe scolaire : le jury s'est réuni le 29/08 et a retenu les 3 candidats admis à concourir ;
- la CAO du 27/08 a retenu l'entreprise NOVADE pour le mandat de maîtrise d'ouvrage du nouveau groupe scolaire ;

- le mandat de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'ancienne mairie de Vésegnin, utilisée par l'association ECLAT, a été attribué à NOVADE ;
 - groupe scolaire de la Bretonnière : installation d'un sol souple pour la pratique de la capoeira et un nouveau réfrigérateur en cantine ;
 - groupe scolaire des Grands Chênes : installation d'un nouveau réfrigérateur en cantine.
 - Agrandissement de la salle polyvalente : l'APS a été présenté en commission.
- Prochaine commission travaux le 24 septembre à 18h.

J) Urbanisme (E. BLONDET)

E. BLONDET informe que :

- tous les projets présentés lors de la commission du 25/07/2013 ont reçu un avis favorable : 10 déclarations préalables, 1 permis de construire pour une extension et 2 permis modificatifs ;
- 5 avant-projets ont reçu un avis favorable, certains feront l'objet d'une rencontre avec les pétitionnaires afin de clarifier certains points ;
- un projet de programme immobilier route de Ferney, comprenant 13 logements (5 villas individuelles, 4 villas jumelées et un petit collectif de 4 logements sociaux) a été présenté ;
- la modification n° 5 simplifiée du P.L.U. est en cours. Le dossier mis à disposition du public du 19/08 au 20/09/2013 n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune remarque ;
- présentation à la commission, par M. SARTORI, de l'étude réalisée sur le secteur de la Bretonnière.

Prochaine commission le 26 septembre à 18h.

5. FINANCES : BUDGET GENERAL 2013

A. Décision modificative n°3

G. MAURIN informe en préambule qu'afin de pouvoir engager le marché de travaux du terrain multisports dans le parc du château, 10 000 € ont été pris sur les dépenses imprévues d'investissement pour avoir les crédits nécessaires sur l'opération (soit 130 000 €). Il propose ensuite d'apporter les modifications suivantes au budget 2013 :

- En fonctionnement (dépenses) :

Charges à caractère général : 80 000 €

- 5 000 € : acquisition fournitures de voirie (sel déneigement, goudron...)
- 12 000 € : prestations de services diverses (installation modulaire école Grands Chênes et diverses interventions informaticiens)
- 3 000 € : locations mobilières (4 mois modulaire école Grands Chênes)
- 17 000 € : entretien des terrains (chemin des Tattes de Meyrin)
- 40 000 € : marché à commandes entretien voies et réseaux
- 3 000 € : remboursements frais de déplacement

Autres charges de gestion courante : 20 000 €

- 10 000 € : indemnités des élus (budget 2013 élaboré avec 1 adjoint en moins)
- 10 000 € : cotisations sécurité sociale (nouvelle législation).

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 100 000 €

Le besoin en financement de 100 000 € sera pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement (restera 100 431 €).

- En investissement (dépenses) :
 - Immobilisations corporelles :
 - 25 000 € : mise en place projecteurs, éclairage ponton école Grands Chênes
 - 15 000 € : acquisitions (10 000 € en informatique et 5 000 € pour les écoles)
 - Travaux
 - 30 000 € : terrain de foot (main courante), soit un budget total de 883 708 €
 - - 40 000 € : aménagement 2^{ème} appartement de la ferme (seules les études seront faites en 2013, les travaux sont reportés en 2014)
 - - 15 000 € : trottoir chemin de Pré de Planche (report en 2014)
 - - 30 000 € : piste cyclable route de l'Europe (seules les études seront faites en 2013, les travaux sont reportés en 2014)

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : -15 000 € (crédits remis sur les dépenses imprévues d'investissement)

De plus, des crédits de 6 000 € devront être prélevés sur les virements entre sections pour augmenter les crédits de dotations aux amortissements (opération sans incidence sur le budget).

Désignation		Propositions nouvelles
	FONCTIONNEMENT	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0.00
011	Charges à caractère général	80 000.00
D 60633	Fournitures de voirie	5 000.00
D 611	Contrats de prestations de services	12 000.00
D 6135	Locations mobilières	3 000.00
D 61521	Terrains	17 000.00
D 61523	Voies et réseaux	40 000.00
D 6251	Voyages et déplacements	3 000.00
65	Autres charges de gestion courantes	20 000.00
D 6531	Indemnités	10 000.00
D 6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 000.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-100 000.00
023	Virement à la section d'investissement	-6 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000.00
D 6811	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	6 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0.00
	INVESTISSEMENT	
021	Virement de la section de fonctionnement	-6 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.00
21	Immobilisations corporelles	40 000.00
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000.00
D 2184	Mobilier	5 000.00
D 2188	Autres immobilisations corporelles	25 000.00
23	Immobilisations en cours	-40 000.00

Désignation		Propositions nouvelles
Op 307	Terrain de foot synthétique	30 000.00
D 2312	Terrains	30 000.00
Op 310	Aménagement ferme communale	-40 000.00
D 2313	Constructions	-40 000.00
Op 312	Trottoir chemin Pré de Planche	-15 000.00
D 2315	Installations, matériel et outillage	-15 000.00
Op 314	Piste cyclable route de l'Europe	-30 000.00
D 2315	Installations, matériel et outillage	-30 000.00
020	Dépenses imprévues d'investissement	15 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0.00

Délibération : vote oui à l'unanimité.

B. Subventions

G. MAURIN rappelle que les subventions accordées par la commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes. Il invite le conseil à délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en Commission finances du 20/08/2013 :

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION	OBJET / COMMENTAIRES
APVT (Association Petites Villes de France)	300 €	Aide petites communes suite inondations en juin
AMR (Association des Maires Ruraux)	300 €	Aide communes rurales suite inondations en juin
CFA DES METIERS DU COMMERCE (VULBENS)	200 €	Participation pour 2 élèves de la commune
FCPE Collège le Joran	340 €	Fonctionnement
Association Intercommunale Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Est Gessien (section Prévessin)	1 750 €	250 € par JSP de la commune pour la mise en place de l'association, à titre exceptionnel
SESSD - APF	390 €	Participation séjour 3 adolescents handicapés de la commune
LES AMIS DU CLOS	500 €	Fonctionnement
Association de lecture	19 000 €	Fonctionnement
Ski Club de Saint-Genis	Refus	
Croix Rouge Française	En attente	Demande d'informations complémentaires

Délibération : 24 voix pour, une non-participation au vote (JF. PATRIARCA).

6. DENOMINATION DE VOIE

F. LE SOURD rappelle qu'afin de faciliter la distribution du courrier, les voies de la commune doivent être dénommées.

Concernant la voie desservant le nouveau programme immobilier « Vert Tilleul » (Route de Mategnin - Propriété MULLER), différentes discussions ont eu lieu lors du dernier Conseil Municipal et après avoir réinterrogé la famille MULLER, celle-ci a confirmé sa préférence pour ne faire apparaître que le prénom de M. Jacob MULLER.

Ainsi, le nom proposé est celui de : **Chemin Jacob.**

Délibération : vote oui à l'unanimité.

7. PROJET D'URBANISME SCI RICHAIR : CONVENTION REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF AIDE

Le Maire rappelle que la Commune a délivré le 21 novembre 2011 un permis de construire à M. Christian PELAZ pour la construction d'un collectif de 4 logements, chemin de la Fruitière. Ce permis a été transféré le 11 juin 2012 à la SCI RICHAIR, représentée par M. Charles RIZZO. Un permis modificatif a été accordé le 13 septembre 2012.

La Société a déposé le 11 juillet 2013 un permis de construire modificatif portant le nombre de logements à 7 sans modification de la surface de plancher.

Conformément au règlement du plan local d'urbanisme qui stipule que toute opération d'habitat d'au moins 5 logements doit comporter 1 logement social par tranche de 5 logements réalisés, il a été demandé à la SCI RICHAIR de prévoir un logement social de type PLS.

Le Maire propose ainsi d'entériner l'accord intervenu par la signature d'une convention précisant notamment :

- les caractéristiques du logement aidé : un T 2 d'une surface d'environ 44 m² en PLS, deux places de stationnement (une en sous-sol et une en surface), une cave et un jardin privatif d'environ 40 m²,
- que la société s'engage à choisir les occupants sur la base des propositions faites par la commune,
- que la durée de la convention est fixée à 15 ans à compter de la signature du premier bail.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

8. BAIL MADAME FRANCINE WIESMANN - AVENANT N° 3

Le Maire explique que dans le cadre du projet de construction d'un poste source, chemin des Tattes, diverses décisions ont été prises lors du conseil municipal de juillet 2012, notamment la résiliation partielle, à titre amiable, du bail rural modifiant la surface des parcelles communales louées à Mme Francine WIESMANN moyennant le versement d'une indemnité d'éviction de 3 875.14 euros.

L'article 2 de l'avenant n° 2 prévoyait que les parcelles seraient restituées à la commune à compter du 1^{er} août 2012, dans leur état initial, ces dernières étant encombrées par des débris de construction et amoncellements de divers matériaux.

Or, constatant l'ampleur des travaux de nettoyage, le preneur, Mme WIESMANN, indiquant que ces parcelles étaient utilisées comme « décharge sauvage », n'a pas été en mesure de nettoyer le terrain. Le Maire explique que la commune a donc nettoyé le terrain, avec le concours d'ERDF et qu'en contrepartie et d'un commun accord avec l'intéressée, celle-ci renonce au versement de l'indemnité d'éviction.

Par ailleurs, le Maire informe que par courrier du 19/08/2013, Mme WIESMANN a souhaité que le bail soit mis au nom de son entreprise, l'EURL WIESMANN PARCS ET JARDINS.

Il propose au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 3 au bail de location portant sur la renonciation, par le preneur, du versement de l'indemnité d'éviction et sur le changement de titulaire du bail.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. EXTENSION SALLE POLYVALENTE G. LAVERRIERE (AMENAGEMENT VESTIAIRES FOOT, CREATION SALLE DE RECEPTION ET DE SANITAIRES) : APPROBATION AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)

Après avis favorable de la commission travaux du 27/08/2013, le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire (APS), établi par le groupement SARL ARCHITECTURE 123 - Bureau d'études CROZET NURRA - CETBI, relatif aux travaux d'extension de la salle polyvalente G. Laverrière.

Il explique que ce projet consiste en :

- la création de sanitaires, un bloc hommes et un bloc femmes, contenant chacun un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite, desservant la nouvelle salle et la grande salle.
- la création d'une salle d'activité supplémentaire de 80 m² avec office,
- la création de 4 vestiaires pour le foot avec local douches,
- local arbitres et infirmerie,

Les travaux ont été estimés à la somme totale de 633 200 € HT pour environ 345 m² d'emprise.

JC. CHARLIER demande si une norme de qualité énergétique est imposée pour ces travaux.

Le Maire explique que la RT 2012 qui s'applique à toutes nouvelles constructions n'est pas obligatoire s'agissant d'un agrandissement, cependant la commune a demandé au maître d'œuvre de la respecter lors de ces travaux.

Il propose au conseil d'approuver l'APS joint en annexe et de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. NOUVELLE ECOLE : MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE - AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

Le Maire rappelle que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 27/08/2013 pour l'ouverture et l'analyse des 3 offres reçues et a décidé de retenir celle de la société NOVADE, pour un montant total de 173 685 € HT, soit 113 760 € HT pour la tranche ferme et 59 925 € HT pour la tranche conditionnelle.

A une question relative à la part que représente la maîtrise d'ouvrage déléguée sur le montant total des travaux, le Maire répond qu'elle est de l'ordre de 2.5 %.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, le marché ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. KUNG explique que la commune a été sollicitée par la maman d'une élève âgée de 16 ans qui souhaite devenir ATSEM dans les écoles.

Même si le recours au contrat d'apprentissage n'avait encore jamais été mis en œuvre dans les services municipaux, la collectivité a souhaité le proposer. Elle explique que l'apprenti perçoit un salaire, dont le montant, déterminé en pourcentage du SMIC, varie en fonction de son âge, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau de diplôme préparé.

Elle précise que l'apprentissage permet à des jeunes d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans le milieu

professionnel et que ce dispositif présente un réel intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

JF. PATRIARCA demande comment se passe la formation.

M. KUNG précise que c'est un apprentissage en alternance et que le temps de formation est réparti à 50/50 entre l'école et l'employeur.

Le Maire précise qu'il s'agit du rôle des employeurs, et en particulier des collectivités, de former des personnes et que l'apprentissage est à revaloriser.

Il propose, sur avis favorable du Comité Technique réuni le 26/08/13, de recourir à un contrat d'apprentissage pour le fonctionnement des écoles à compter du 5 septembre 2013, comme mentionné ci-après :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé
Ecoles maternelles	1	CAP Petite enfance

Délibération : vote oui à l'unanimité.

12. CREATION POSTES DE SAISONNIERS

Le Maire propose au conseil la création de 3 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe saisonniers pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014, permettant de renforcer les équipes opérationnelles confrontées à de longues absences pour maladies graves.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

13. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS

JF PATRIARCA ne participe ni au débat ni au vote.

Le Maire rappelle que conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune de Préveessin-Moëns a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2013.

Pour mener à bien ce projet, elle a engagé un travail de concertation et de partenariat avec les associations locales et les partenaires socio-éducatifs, visant à répondre aux objectifs fixés par le décret et à organiser concrètement le temps péri-éducatif.

Ce partenariat a pour objectif la mise en place, dans les écoles de la Bretonnière et des Grands Chênes, d'un programme d'animations permettant l'épanouissement des élèves, à travers la découverte d'activités innovantes et pluridisciplinaires.

Il propose qu'une convention fixe les modalités de ce partenariat, les conditions d'intervention des associations, ainsi que les engagements de la commune et des intervenants.

Il précise, qu'à titre informatif, l'annexe 3 détaille le coût approximatif de la réforme des rythmes scolaires pour la collectivité : environ 100 000 € de dépenses et 17 000 € de recettes (dont 10 000 € d'aides de l'Etat). Il s'agit de dépenses de fonctionnement mais aussi d'investissement pour l'achat de matériel de musique, de sport....

JC. CHARLIER explique que même s'il est pour le principe de cette réforme et de sa mise en place dès la rentrée, il s'inquiète cependant de ces nouvelles dépenses qui se

répèteront chaque année, alors que l'Etat ne participe qu'à hauteur de 10 000 €. Dans ces conditions financières, il votera contre cette délibération.

Le Maire précise que ces dépenses n'entraîneront pas pour autant d'augmentation d'impôts car le budget nécessaire sera pris sur d'autres postes. Il rappelle que l'intérêt de cette réforme est celui des enfants, et que ce coût important est justifié par les interventions de qualité proposées. Il précise par ailleurs que la subvention de l'Etat est calculée en fonction du nombre d'élèves, avec un montant de 50 € par élève.

F. LE SOURD rappelle que ce coût est celui de la mise en place de la réforme, avec entre autres l'achat de matériel. Elle précise que cette réforme est aussi source d'économies pour de nombreuses familles qui n'ont plus à faire garder les enfants le mercredi matin. C'est également un gain pour les auxiliaires de vie (A.V.S.) qui avaient jusqu'à présent un statut précaire, et voient aujourd'hui leur activité reconnue et aboutir à un diplôme. Cette réforme est également créatrice d'emplois pour les animateurs et intervenants.

JC. CHARLIER reconnaît ces points positifs mais déplore que l'Etat laisse à la charge des communes le coût et l'organisation de la réforme. F. LE SOURD explique que c'est une reconnaissance de l'autonomie des communes dans le domaine de l'éducation, l'école s'ouvrant sur d'autres partenaires, permettant aux collectivités d'intervenir dans le processus éducatif.

S. RANGOD ajoute que la mise en œuvre de la réforme a été votée en connaissance de cause ; la participation de l'Etat et celle à prévoir pour la commune étaient connues lors de l'approbation de sa mise en place en 2013.

C. FRAMMERY précise que ce choix a été fait pour le bien-être des enfants de la commune.

Le Maire conclut en rappelant que la commune a opté pour la gratuité de cette réforme pour les familles et qu'il convient maintenant de délibérer pour l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions avec les associations, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : 20 voix pour, 4 voix contre (JC. CHARLIER, E. IMOBERSTERG, B. CHAUVET, F. GUITTON), une non-participation au vote (JF. PATRIARCA).

14. SCOLAIRE : INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LES ECOLES

Le Maire explique que certaines activités, nécessitant un encadrement renforcé ou une compétence technique précise, ne sont rendues possibles que par la contribution d'intervenants extérieurs pendant le temps scolaire.

A) INTERVENANTS « SPORT » : CONVENTION AVEC AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE

Le Maire propose au conseil de reconduire les cours d'éducation physique au profit des enfants des groupes scolaires des Grands Chênes et de la Bretonnière selon la demande des directeurs et à raison d'une heure par classe et par semaine. Ces cours seront assurés par des intervenants extérieurs salariés de l'association

Ain Profession Sport et Culture et mis à disposition de la commune moyennant rémunération.

Il précise que pour l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'enfants dans les écoles a augmenté, et le coût est estimé à environ 20 118.78 €, frais de gestion inclus, pour 36 séances de 15 h, soit 37.26 € de l'heure. A ce coût total, il convient d'ajouter 35 € d'adhésion et 18 € de frais de contrat.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

B) INTERVENANTS « MUSIQUE » : AVENANT PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX

Le Maire rappelle au conseil sa délibération du 1^{er} septembre 2009 relative à la signature d'une convention avec les Centres Musicaux Ruraux pour la mise à disposition d'un intervenant en musique au profit des élèves des groupes scolaires des Grands Chênes et de la Bretonnière. En 2012-2013 les CMR sont intervenus à hauteur de 25 h par semaine, ce qui a représenté un coût d'environ 43 260 €.

Il propose, compte tenu de l'augmentation des effectifs et du nombre de classes, de porter le nombre d'heures/semaine à 25 h 45 à partir de la rentrée 2013, réparties comme suit :

Ecole maternelle Bretonnière	4h30 / semaine
Ecole maternelle Grands Chênes	4h15 / semaine
Ecole élémentaire Bretonnière	8h / semaine
Ecole élémentaire Grands Chênes	9h / semaine

Un avenant au protocole d'accord est proposé afin d'intégrer cette augmentation, qui engendre un surcoût annuel de 1 300 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

15. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS RECUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✂ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : non-exercice DPU sur les ventes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain bâti	Section AL n° 24	51 Rue du Prieuré	04/07/13
Terrain bâti	Section AK n° 114 et 113	358 Chemin des Hautins	04/07/13
Terrain bâti	Section BI n° 112, 113 et 114	460 Route de Magny	04/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 14 et 94	04/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 12 et 94	04/07/13
BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 72 et 158	04/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 71 et 157	04/07/13

Terrain bâti	Section AM n° 46	73 Route du Nant	04/07/13
Terrain bâti	Section AL n° 70	460 Route du Nant	04/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 154	172 F Allée des Cascatelles	04/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 66 et 149	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 59 et 147	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 75 et 135	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 21, 125	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 28 et 130	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 25 et 104	22/07/13
Terrain non bâti	Section AZ n° 30, 31 et 3	Véseggnin	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 77 et 127	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 78, 128	22/07/13
Terrain non bâti	Section 251 BK n° 31, 32, 72	Magny	22/07/13
Terrain bâti	Section AK n° 106	337 Chemin des Hautins	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 74, 119	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 62, 113	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 14, 93	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 51, 142	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 52, 123	22/07/13
Terrain bâti	Section AN n° 43, 52, 24	320 Route de Magny	25/07/13
Terrain bâti	Section AL n° 84	401 Route du Nant	25/07/13
Terrain non bâti	Section BA n° 148 et 150	Véseggnin	25/07/13
Terrain bâti	Section 251 BD n° 171 et 172	765 Route des Alpes	25/07/13

✂ **Achat auto laveuse** : contrat du 28/06/2013 avec l'entreprise ROTOWASH FRANCE d'un montant de 4 688,00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Équipement téléphonie mairie** : avenant n°1 du 03/07/2013 au contrat passé avec l'entreprise CLT TELECOM II d'un montant de 541,60 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Mobilier salle repos école maternelle Grands Chênes** : contrat du 08/07/2013 avec la société NINET FRERES d'un montant de 6 303,60 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Achat 40 équipements « escrime »** : contrat du 08/07/2013 avec la société PLANET ESCRIME d'un montant de 5 665,07 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Achat matériel gym** : contrat du 16/07/2013 avec la société PROTECSPORT d'un montant de 6 413,46 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Achat instruments musique** : contrat du 16/07/2013 avec LES EDITIONS MUSICALES LUGDIVINE d'un montant de 5 174,29 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Achat mobilier scolaire** : contrat du 16/07/2013 avec la société SIMIRE d'un montant de 8 351,369 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Fourniture et pose sol souple école Bretonnière** : contrat du 19/07/2013 avec la société ESPACE REVETEMENT CAZAJOUS DECOR d'un montant de 8 500,00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Travaux menuiserie mairie** : contrat du 22/07/2013 avec la société NINET FRERES d'un montant de 5 364,26 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Tarifs cantine scolaire 2013-2014** : fixés ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2013-2014 :

Commune	Quotient familial	Prix du repas en abonnement commune	Repas occasionnel	Majoration Hors commune	Minoration Repas PAI
Prévessin-Moëns	<6000	2.60 €	6.10 €	+1 €	-1.50 €
	6001>12000	3.90 €			
	>12001	5.00 €			

✂ **Tarifs transports scolaires 2013-2014** : fixés ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2013-2014 :

Quotient familial	Abonnement commune 1 enfant / trimestre	Abonnement commune pour 2 enfants / trimestre (3 ^{ème} enfant gratuit)	Abonnement hors commune 1 enfant / trimestre	Abonnement hors commune à partir du 2 ^{ème} enfant / trimestre	Transport occasionnel par jour et par enfant
≤6000	30 €	45 €	65 €	45 €	2,50 €
6001≥12000	45 €	65 €	85 €	65 €	
≥12001	55 €	80 €	125 €	105 €	

✂ **Mandat maîtrise d'ouvrage extension ancienne mairie Vésegnin** : marché du 24/07/2013 avec la société NOVADE d'un montant de 34 260,00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Tarif Car pour l'Art Festival Ambronay du 14 septembre 2013** : fixé à 20 €.

✂ **Tarif exceptionnel « livre sur la commune »** : fixé à 20 € pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2013.

✂ **Travaux de marquage au sol** : contrat du 05/08/2013 avec la société PROXIMARK d'un montant de 7 831,16 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Création d'un espace multisports dans le parc du château** : marché du 12/08/2013 avec la société SARL MT PAYSAGE d'un montant de 96 240,90 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

16. DIVERS

a) Mot de la minorité dans le journal municipal :

Le Maire fait d'abord remarquer que l'article déborde pour partie du cadre communal en faisant porter le débat sur des dossiers relatifs au Département.

Il indique ensuite, concernant les questions d'insécurité et l'installation de caméras de vidéo-surveillance, qu'il émet des doutes quant à leur utilité étant donné la structuration de la commune. De son point de vue, les caméras n'empêcheraient pas les cambriolages dans les villas, compte tenu de leur implantation usuelle dans les centres villes. Il rappelle par ailleurs que la commune s'était opposée à l'implantation d'une caméra de surveillance de la douane de Meyrin/Prévessin, puisqu'il en existe déjà une côté suisse.

Il précise que les chiffres de l'insécurité, dont il est fait mention, ne reflètent pas la réalité puisqu'ils sont issus d'un seul Conseil Intercommunal de la Sécurité et la Prévention de la Délinquance (CISPD).

Enfin, il rappelle son souci de la sécurité pour les habitants et salue le travail efficace et remarquable de la Police Municipale, conjoint et régulier avec celui de la gendarmerie, notamment dans le cadre des cambriolages. Il cite à ce titre deux lettres de remerciements d'habitants de la commune qui lui ont été envoyées pour les opérations Tranquillité Vacances, menées par la Police Municipale.

Concernant la CFG, il fait part de son total désaccord quant à la méconnaissance du territoire qui lui est reprochée et rappelle que toutes les communes du département qui ont des frontaliers bénéficient de la CFG, et ce depuis le 21 mai 2007. Il rappelle que les communes de « l'historique » zone frontalière ont certes perdu 800 K€ au profit des autres communes, mais que ceux-ci ont été largement compensés par la chute de l'euro, qui a porté leur CFG à 26 M€ en 2012 au lieu des 17 M€ en 2008, et que suite aux décisions du nouveau gouvernement en 2012, 6 M€ de CFG ont également été gagnés.

Il assume ainsi pleinement son vote en tant que conseiller général et précise que de nombreuses communes du département ne bénéficient pas de toute cette richesse.

Sur le sujet du tramway, il confirme son appui au projet, aux côtés des nombreux partenaires qui s'investissent pour sa concrétisation.

B. CHAUVET explique qu'à aucun moment le travail de la Police Municipale n'a été remis en question, mais il pense qu'il serait possible de l'aider, notamment par l'installation de caméras à des points stratégiques, qui aurait certainement un impact positif sur la sécurité, à l'image de ce qui se fait en Suisse.

Le Maire indique qu'à son sens, l'efficacité de la surveillance aux frontières était réelle lorsqu'il y avait du personnel aux douanes et qu'il est regrettable que cette présence ait été supprimée.

JP. DUVAUX précise que le taux d'élucidation des infractions grâce aux caméras est extrêmement faible et indique que les chiffres issus des CISPD, auxquels il participe, sont à manier avec la plus grande prudence. De son point de vue, les caméras ne solutionnent pas tous les problèmes et cite deux actions de prévention mises en place par la commune :

- la diffusion auprès des habitants d'un flyer « Info, Prévention, Cambriolages »,
- le suivi en 2013, par la Police Municipale, de 53 habitations, pour lesquelles les occupants se sont inscrits à l'opération Tranquillité Vacances (17 en 2012).

b) JF. PATRIARCA soulève le problème de l'accessibilité de l'église. Le Maire confirme ses propos et répond qu'il doit rencontrer le curé de la paroisse pour trouver des solutions.

La séance a été levée à 23h10

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 1^{er} octobre 2013